



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MARDI 31 MAI 2022, 13H00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-11 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-D'ARGENT ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC EXISTANTES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT
4. DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC
5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSES DE SERVITUDES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-D'ARGENT
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Eastman tenue le lundi 31 mai 2022 à 13h00 à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, par visioconférence, ainsi que la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 13h00.

**Résolution  
2022-05-123**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 mai 2022 tel que soumis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-11 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-D'ARGENT ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC EXISTANTES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Simard à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement no 2022-11 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent et le remplacement de conduites d'aqueduc existantes et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également déposée sur le site web de la Municipalité à la suite de son adoption.

**Résolution  
2022-05-124**

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC**

**ATTENDU QUE** l'objectif général du volet 2 du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public est d'accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman désire présenter une demande d'aide financière au volet 2 du programme pour divers projets d'amélioration des infrastructures dans différents parcs de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

**DE** déposer une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public de l'ordre de 200 000 \$, soit 50 % des dépenses admissibles;

**DE** prévoir, dans le Fonds Parc et terrains de jeux, un montant d'au plus 200 000\$ (représentant 50% de la facture totale) pour ces projets.;

**ET D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2022-05-125**

**5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSES DE SERVITUDES  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU  
LAC-D'ARGENT**

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent, la Municipalité se doit d'obtenir les autorisations nécessaires des résidents du secteur visé par la signature de promesses de servitudes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

**D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les promesses de servitudes dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Maurice Séguin, secondé par le conseiller Carol Boivin, propose de lever la séance du conseil à 13h05.

Nathalie Lemaire  
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier

*« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*